



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUCE SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT # 490-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 457-2014 RELATIF AU « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX » ET LE RÈGLEMENT 478-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 457-2014

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (no 457-2014 et no 478-2016)* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 15 janvier 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu lundi le 12 février 2018, à 20h00, à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, 763, 14^e Avenue, bureau 100, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0.

Le projet de règlement 490-2018 de la municipalité La Guadeloupe est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 763, 14^e Avenue, bureau 100, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à La Guadeloupe le 17 janvier 2018.

Christiane Lacroix
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe Qc G0M 1G0 certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, en date du 17 janvier 2018, l'avis public d'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Hôtel de Ville La Guadeloupe et Église Notre-Dame de la Guadeloupe.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour de janvier 2018.

Christiane Lacroix
Directrice générale et secrétaire-trésorière